

## **PROCÈS-VERBAL**

**Séance ordinaire  
9 mai 2023 à 18 h 30**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ordinaire** ce **9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023, à 18 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants :

Guy Whissell, siège #1  
Johanne Larocque, siège #3  
François Gauthier, siège #5

Stéphane Drouin, siège #2  
Maryse Cloutier, siège #4  
Andrée-Anne Bock, siège #6

Assistant également à la séance, Cathy Viens, la Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée. La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption des dépenses**
- 5. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 11 avril 2023**
- 6. Propos de la Mairesse et des Conseillers**
- 7. Affaires nouvelles et commencées**
  - 7.1 Conseil**
    - 7.1.1 Modification au calendrier des séances**
    - 7.1.2 Constitution d'un comité de démolition – Nomination des membres et d'un substitut**
    - 7.1.3 Contrat de travail de la directrice générale adjointe**
- 8. Législation**
  - 8.1 Dépôt des États financiers 2022**
  - 8.2 Rapport financier 2022 de la mairesse**
- 9. Gestion et administration**
  - 9.1 Montant versé à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk afin de diminuer le coût du camp de jour pour les enfants de Notre-Dame-de-la-Paix**
  - 9.2 Soumission – abat-poussière**
  - 9.3 Akifer – offre de service 2023-2024**
  - 9.4 Demande d'appui – Coopérative des Forêts et des Gens**
  - 9.5 SP Canada – Appui**
  - 9.6 Demande d'utilisation des installations municipales – FC Petite-Nation**
- 10. Incendies**
  - 10.1 Entente de service intermunicipale avec Boileau**

11. **Urbanisme**
12. **Varia**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

## O U V E R T U R E D E L ' A S S E M B L É E

### **1. Ouverture de l'assemblée**

**2023-05-09#01**

*Il est proposé par madame Johanne Larocque  
Appuyé par monsieur François Gauthier*

*ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18 h 30;*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**2023-05-09#02**

*Il est proposé par monsieur Guy Whissell  
Appuyé par monsieur Stéphane Drouin*

*ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel quel ;*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

### **3. Première période de questions**

*La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).*

*Il y a eu aucune question du public.*

### **4. Adoption des dépenses**

**2023-05-09#03**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin  
Appuyé par madame Maryse Cloutier*

*ET RÉSOLU que les dépenses totales du mois d'avril 2023 totalisent 90 946.66\$, représentant 70 020.24\$ pour les chèques et 20 926.42\$ pour les salaires nets, soient approuvés ;*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

### **5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2023**

**2023-05-09#04**

*Il est proposé par monsieur François Gauthier  
Appuyé par monsieur Guy Whissell*

*ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2023 soit accepté tel que rédigé ;*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

**6 Propos de la Mairesse et des Conseillers**

**7. Affaires nouvelles et commencées**

**7.1.1 Modification au calendrier des séances**

**2023-05-09#05**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 148.1.1 du Code municipal du Québec, une modification peut être apportée au calendrier des réunions du conseil ;

*Il est proposé par madame Andrée-Anne Bock  
Appuyé par madame Johanne Larocque*

*QUE la réunion du 13 juin 2023 soit devancé au lundi, 12 juin, 18 h 30;*

*QU'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le règlement de la municipalité pour informer du changement de date de la réunion de juin 2023.*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

**7.1.2 Constitution du comité de démolition – Nomination des membres et d'un substitut**

**2023-05-09#06**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 1041 relatif à la démolition d'immeubles ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer un comité de démolition en vertu de ce règlement ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ce règlement, ce comité doit être composé de trois (3) membres du conseil municipal et d'un substitut ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner le président et le secrétaire de ce comité ;

*Il est proposé par madame Andrée-Anne Bock  
Appuyé par madame Maryse Cloutier*

*QUE ce conseil municipal constitue le comité de démolition :*

*QUE monsieur Guy Whissell, monsieur Stéphane Drouin et monsieur François Gauthier, soient et sont nommés à titre de membres du comité de démolition ayant droit de vote ;*

*QUE madame Andrée-Anne Bock, soit et est nommée à titre de membre substitut du comité de démolition ;*

*QUE ce conseil municipal désigne monsieur François Gauthier à titre de président lors des séances du comité de démolition ;*

*QUE ce conseil municipal désigne monsieur Guy Whissell à titre de secrétaire lors des séances du comité de démolition ;*

*QUE ces nominations soient d'une durée d'un (1) an, et donc effectives à compter du 9 mai 2023, le tout conformément au règlement 1041 relatif à la démolition d'immeubles.*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

**7.1.3 Contrat de travail de la directrice générale adjointe**

**2023-05-09#07**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale est absente pour un temps indéterminé ;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale adjointe, madame Cathy Viens, doit effectuer les diverses tâches de la directrice générale ainsi que ses tâches habituelles ;

*Il est proposé par madame Johanne Larocque  
Appuyé par monsieur Francois Gauthier*

*QUE le salaire de la directrice générale adjointe, madame Cathy Viens, soit majoré au salaire de la directrice générale pour la durée du remplacement ;*

*QUE le tout soit rétroactif au 28 mars 2023.*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

## **8. Législation**

### **8.1 Dépôt des états financiers 2022**

**2023-05-09#08**

**CONSIDÉRANT** que les états financiers se terminant le 31 décembre 2022 et que le rapport de l'auditeur sont déposés à cette session du conseil par la greffière-trésorière adjointe conformément à l'article 176.1 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** que l'avis public du dépôt de ces rapports a été publié conformément à la Loi (art. 176.1 alinéas 2, Code Municipal) ;

*Il est proposé par monsieur Stéphane Drouin  
Appuyé par monsieur Guy Whissell*

*QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adopte le rapport financier consolidé au 31 décembre 2022 ;*

*QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

### **8.2 Rapport financier 2022 de la mairesse**

**ATTENDU** que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

**ATTENDU** que monsieur Patrice Forget, auditeur de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. a fait présentation, au Conseil, d'un sommaire du rapport financier de la municipalité le 11 avril 2023 ;

*Madame Myriam Cabana, mairesse, fait, ainsi qu'il suit, son rapport sur les faits saillants, à savoir :*

➤ Revenus 2022 :	1 675 384\$
➤ Dépenses 2022 :	1 655 312\$
➤ Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :	(41 044\$)
➤ Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté :	249 957\$
➤ Total des dettes à long terme :	775 800\$

- Total des immobilisations, valeur nette comptable : 7 246 266\$
- Total des dépenses d'immobilisations : 394 020\$

## 9. Gestion et administration

### 9.1 Montant versé à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk afin de diminuer le coût du camp de jour pour les enfants de Notre-Dame-de-la-Paix

2023-05-09#09

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk accepte de recevoir des enfants de Notre-Dame-de-la-Paix pour son camp de jour 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que son tarif pour l'été est de 400.00 \$ pour l'été ;

Il est proposé par madame Maryse Cloutier  
Appuyé par monsieur Francois Gauthier

**ET RÉSOLU** que le conseil accepte de verser à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk une somme de 150.00 \$ par enfant résidant à Notre-Dame-de-la-Paix, et ce, pour diminuer le coût de son camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

### 9.2 Soumission - abat-poussière

2023-05-09#10

**ATTENDU** que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) fournisseurs pour une (1) palette d'abat-poussière en flocon :

**ATTENDU** que trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'invitation:

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix la tonne métrique</b>	<b>Livraison</b>	<b>\$ avec livraison incluse</b>
Sel Warwick			856.00\$
Magasin du cultivateur	756.00\$	100.00\$	856.00\$
Les sels du Nord			1071.43\$

Il est proposé par monsieur Guy Whissell  
Appuyé par madame Andrée-Anne Bock

**QUE** la soumission du Magasin du cultivateur soit retenue au prix précité, 756.00\$, (taxes en sus) sans livraison ;

**QUE** les employés du département de la voirie iront chercher l'abat-poussière au magasin direct.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

### 9.3 Akifer – offre de service 2023 - 2024

2023-05-09#11

**CONSIDÉRANT** que la firme Akifer a déposé une proposition de travail pour la gestion de l'aquifère (2023 – 2024) pour une période de 12 mois au montant de 4 850.00 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Francois Gauthier  
Appuyé par monsieur Stéphane Drouin

**QUE** le conseil accepte la proposition au montant de 4 850.00 \$, taxes en sus ;

*QUE la directrice générale et / ou la directrice générale adjointe soit mandatée et autorisée à signer tous documents relatifs à cet offre de service.*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

#### **9.4 Demande d'appui – Coopérative des Forêts et des Gens**

**2023-05-09#12**

**CONSIDÉRANT** *que la Coopérative des Forêts et de Gens désire déposer une demande de subvention au Fond Régions et Ruralité volet 4 (FRR4);*

**CONSIDÉRANT** *que le projet vise la revitalisation de certaines municipalités, dont, Notre-Dame-de-la-Paix;*

**CONSIDÉRANT** *que le projet propose différentes activités de transmission de savoir-faire et de développement de saines habitudes de vie permettant l'amélioration de la santé globale des individus et de l'approfondissement des liens en connexion à la nature.*

*Il est proposé par madame Andrée-Anne Bock  
Appuyé par madame Maryse Cloutier*

*QUE le conseil autorise la directrice générale à signer la lettre d'appui au nom de la municipalité*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

#### **9.5 SP Canada - Appui**

**2023-05-09#13**

**CONSIDÉRANT** *que chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;*

**CONSIDÉRANT** *que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;*

**CONSIDÉRANT** *que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;*

**CONSIDÉRANT** *que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;*

**CONSIDÉRANT** *que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;*

**CONSIDÉRANT** *que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie ;*

**CONSIDÉRANT** *que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;*

*Il est proposé par monsieur Stéphane Drouin  
Appuyé par monsieur Guy Whissell*

*QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paie appuie SP Canada pendant le mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.*

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

**9.6 Demande d'utilisation des installations municipales – FC Petite-Nation**

**2023-05-09#14**

**ATTENDU** que le FC Petite-Nation désire utiliser les installations municipales pour leur pratique de soccer les jeudis soir de 18 à 20 heures jusqu'au 12 août inclusivement

Il est proposé par monsieur Francois Gauthier  
Appuyé par Madame Andrée-Anne Bock

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise le FC Petite-Nation pour leur pratique de soccer

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

**10. Incendies**

**10.1 Offre de service – Couverture incendie, municipalité de Boileau**

**2023-05-09#15**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Boileau n'a plus de couverture incendie présentement ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Namur, Notre-Dame-de-la-Paix et Saint-Émile-de-Suffolk ont déposé une offre de services conjointement pour la couverture incendie de l'ensemble du territoire de la Municipalité de Boileau en date du 17 avril 2023 ;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque  
Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Drouin

QUE le conseil municipal informe la Municipalité de Boileau que l'offre de couverture incendie déposée en date du 17 avril 2023 sera valide jusqu'au 12 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

**11. Urbanisme**

**12. Varia**

**13. Deuxième période de questions**

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

**Certificat de la Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe**

Je soussignée, Cathy Viens, Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

*(Signé) Cathy Viens*

Cathy Viens  
Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe

**14. Levée de l'assemblée**

**2023-05-09#16**

*Il est proposé par madame Johanne Larocque  
Appuyé par monsieur Stéphane Drouin*

*ET RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 14*

*Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.*

(signé) Myriam Cabana  
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens  
Cathy Viens, Directrice générale  
adjointe et Greffière-trésorière  
adjointe